Département du Doubs Arrondissement de MONTBELIARD Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700 EXTRAIT n° 2022-125

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 14 décembre 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 14 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

NEDEZ. GAUTIER. Denis Philippe Présents: MM. Mmes. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. VURPILLOT. Lise Séverine DIRAND. Amaud JACOUOT. PELISSIER. Maud Roland GAMBERI. CUENOT. Georgette Martine MICHAUD. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Stéphanie GAUTIER. DRAYAF. Armando LOPES. Nourreddine GARCIA. Thierry MAILLOT. FERNANDES. Anne-Lise Claudia Claude STIOUEL. Marie HUGONIOT.

Nbre de membres présents : 23

Nbre de suffrages

exprimés: 24

Excusé: 1

Dominique DANGEL.

Absents: 9

MM. Mmes Valère NEDEY. Nadine MERCIER. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGGLI. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL. Saniye AKDEMIR. Omar RABEI.

Pouvoir: 1

Mme Dominique DANGEL pouvoir à Philippe GAUTIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION: le 7 décembre 2022

<u>Secrétariat de séance</u> : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Stéphanie GAUTIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 octobre 2022 est adopté à L'UNANIMITE des voix présentes et représentées.

REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DES DIFFERENTES INSTANCES ET COMMISSIONS

> Accusé de réception en préfecture 025-212505804-20221223-2022-125-DE Date de réception préfecture : 23/12/2022

Extrait du registre des délibérations n°2022-125

MUNICIPAL AU SEIN DES REMPLACEMENT CONSEILLER **D'UN** DIFFERENTES INSTANCES ET COMMISSIONS

Monsieur le Maire informe que par courrier du 12 octobre 2022, Monsieur Franck CLAUDEL, a démissionné de son mandat de conseiller municipal. Cette démission est définitive et Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard en a été informé.

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, Madame Marie HUGONIOT, suivante immédiate sur la liste « Valentigney 2026 », est installée en qualité de conseillère municipale.

Cette dernière siégera au sein des commissions et instances au sein desquelles Monsieur Franck CLAUDEL avait été désigné dans le respect de la représentation proportionnelle :

- > Commission no 7: Sports et Vie associative
- > Commission n° 8: Culture
- > Commission de Délégation de Services Publics en tant que titulaire
- > ADEC en qualité de suppléant
- Syndicat Mixte du Gaz en qualité de titulaire

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, A L'UNANIMITE des voix présentes et représentées, PREND ACTE du remplacement de Monsieur Franck CLAUDEL par Madame Marie HUGONIOT au sein des commissions et instances évoquées ci-dessus.

- DIT que la présente délibération sera :
- > Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- > Notifiée à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- > Publiée et affichée conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,

Philippe GAUTIER

CM DU 14 DECEMBRE 2022

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécution en préfecture de l'Etat a accusé de réception en préfecture de l'Etat a accusé réception le été publié ou notifié le --2 3 DEC. 2022 --- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le